



Hébergements:

## au-delà du malaise!

Les hébergements sont en crise! Il ne faut plus nier la situation ou faire porter la responsabilité sur les équipes de tel ou tel foyer qui mettraient à mal le fonctionnement.

Les personnels sont inquiets des changements de nature des structures. Par exemple, en quelques semaines, ils passent du statut d'EPE à celui de CEF sans qu'on explique la raison de cette modification. A l'heure où les solutions alternatives à l'incarcération sont de plus en plus rares, la fermeture de tout nouvel hébergement sur une région pose question.

La mise en place de CEF dits « psychiatriques » est l'archétype de l'emplâtre sur une jambe de bois! Si des jeunes ont besoin de prises en charge médicalisées, que ce gouvernement donne des moyens aux services médicaux. Si l'on est capable de trouver des millions d'euros pour construire toujours plus de prisons, pourquoi n'en-trouve-t-on aucun pour la pédopsychiatrie ou des foyers médicalisés?

Nous n'en sommes plus à la fermeture des canards boiteux, celles projetées n'ont pas d'autres justifications que budgétaires et comptables : Rezé, Toulouse, Avignon, Charleville, Poitiers, par exemple, feraient partie des sacrifiés de la RGPP! Irait-on vers le maintien d'un seul EPE par région complété par un CEF ? C'est le chemin des « petites régions » semble-t-il...

Encore quelques mois et l'incarcération des mineurs deviendra la règle par absence d'alternative. On aura vidé de tout contenu et l'ordonnance de 45 et la convention des droits de l'enfant... Notre direction ferait bien de relire quelques ouvrages de base sur l'histoire de l'Éducation Surveillée : en trois années, elle a reproduit tous les modes de (dys)fonctionnement institutionnel, qui caractérisaient les IPES et qui ont conduit, au bout du bout, à leur fermeture : **Serait-ce le projet final?**

Les personnels sont inquiets parce que la vision technocratique d'un équipement régional conduit à l'éloignement des enfants de leur famille d'une part, mais aussi aux phénomènes de patates chaudes complètement incohérents et qui aggravent le comportement des jeunes : Lorsqu'un même fait craquer un foyer, il est balancé à 300 kilomètres dans un sens, où il met à mal l'hébergement pour être balancé dans un troisième ou revenir à la case départ! Ces mêmes vont déjà mal, la mal-traitance institutionnelle, l'absence de prise en charge adaptée conduit au grand n'importe quoi...

Les personnels sont inquiets parce que leurs conditions de travail se dégradent de jour en jour. Les 14 éducateurs dans les hébergements sont restés un vœu pieux, et ils se voient ajouter dorénavant le D2A en supplément de mission! Même lorsqu'ils sont 13, il faudrait vérifier s'ils sont effectivement présents: Nous pourrions parler de cet EPE dont les trois quart des personnels éducatifs sont en formation obligatoire, ce qui représente un équivalent temps plein, parfois plus ailleurs, de personnels absents du service...

Les personnels sont fatigués, parce que, comme la CGT l'avait dit, comme les CHS le confirment, comme l'Europe le reconnaît: on ne travaille pas de nuit n'importe comment! Le travail de nuit fatigue (le cycle le moins perturbant est celui des « 3x8 » une semaine le matin, une du soir et une de nuit), il tue lentement (l'espérance de vie est réduite)...

La PJJ s'en est tirée par une vague augmentation de l'indemnitaire qui ne touche que les ex-FAE... et une obole de 13 euros la nuit!!! C'est pas cher payé pour user des collègues!

Une conséquence visible, c'est l'explosion des arrêts de maladie - malgré la multiplication des contrôles par des officines privées - et des accidents de travail. C'est aussi la multiplication des incidents entre des personnels fatigués et des cadres qui doivent maintenir les taux de remplissage à tout prix...

Une autre, c'est le non respect du droit du travail, des horaires illégaux au-delà des 48 heures reconnues par les directives européennes, des amplitudes horaires qui amènent aux

Montreuil, le 12 avril 2010.

accidents de travail ou de trajet, des refus de congés, des semaines de travail sans respect des jours de repos: **bref, le tableau de la maltraitance au travail.**

Il est temps de rappeler que les personnels éducatifs ne sont pas taillables et corvéables à merci! Ils ont droit à des repos et des congés. Il est inutile d'observer plus longtemps la violence subie, il faut apporter des réponses sérieuses.

Troisième conséquence c'est le recours à des personnels en contrats de plus en plus précaires, parce que les directions n'ont même pas été capables de préserver les postes de remplaçants. C'est aussi l'embauche de contractuels sans formation, sans diplôme parce que les personnels qualifiés ont d'autres débouchés plus intéressants et mieux payés!

En ce sens, le ballon d'essai d'un contrat d'intérim pour les éducateurs, tenté en Ile de France est une pure provocation...Mais nous avons toutes les raisons de croire que ce projet referra surface prochainement!

Pour la CGT, avec les personnels des hébergements, **il est temps de construire des cahiers de revendications**, établissement par établissement, de coordonner au niveau régional pour les porter nationalement, puisque les oukases tombent de la Centrale, (*même si le petit jeu pervers est de se renvoyer la responsabilité entre Paris et DIR*).

### ***Notre contribution aux débats dans les établissements d'hébergement porte sur les revendications suivantes:***

- 14 éducateurs réellement dans les EPE immédiatement. Un renfort d'ETPT supplémentaire du fait de la mise en place du D2A en Hébergement et pour les places externalisées, évaluation des besoins réels, prise en compte des contraintes, réajustements en fonction de la charge effective de travail
- Effectif complet dans les CEF – pas de prise en charge « psychiatrique » sans la totalité du personnel soignant nécessaire.
- Réouverture des postes de remplaçants.
- Reconnaissance pour tous les FAE et CPI de la transformation en EPE et versement des primes partout conformément au courrier du DPJJ de mars 2009 et revalorisation financière conséquente des camps.
- Respect des règles élémentaires du droit du travail. 36H20 en moyenne sur 7 semaines, respect du temps de repos, non-fractionnement des services, respect du droit aux congés. Respect de la loi 2002-2 avec les moyens afférents (supervision...)
- Remise à plat des horaires de travail en hébergement, avec mise en place de règles nationales sur le travail de nuit et de weekend.
- Droit à la formation pour les contractuels, stabilisation des équipes par la mise en place d'un plan de titularisation.
- Interdiction du travail isolé en hébergement.
- Prise en compte réactive des CLM, CLD et accidents de travail.
- Pas de travail de nuit pour les femmes enceintes dès le 3e mois de grossesse.
- Prise en compte de la pénibilité par une bonification permettant un départ à la retraite anticipé : 1 an pour 5 ans de service en hébergement.
- Fonctionnement effectif des CHSD, avec réunion sur place, évaluation de l'état des structures et organisation du Droit d'alerte et Droit de retrait
- Mise en paiement prioritaire des frais de fonctionnement des hébergements et réduction des délais de paiement des fournisseurs.

Il faut refuser l'usure, la multiplication des arrêts de travail ou la fuite. **Nous voulons nous battre pour des conditions de travail décentes** qui permettent l'accomplissement de nos missions de service public sans tuer les personnels à la tâche!

***C'est pourquoi la CGT apporte son soutien aux revendications des collègues de l'EPE d'Avignon - les provençales qui ont déposé un préavis de grève reconductible parce qu'ils subissent des conditions de travail dégradées et des menaces de fermetures... Seuls ceux qui luttent ont une chance de gagner!***